

Département du Var

VILLE DE SAINT CYR SUR MER

Arrondissement de
TOULON

Canton du BEAUSSET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2014 – 09 - 03

Séance du 23 septembre 2014

Nombre de Conseillers 33

En exercice : 33

Présents : 27

L'an deux mille quatorze, le vingt trois septembre,

Représentés : 6

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT CYR SUR MER réuni à la Salle du Conseil Municipal, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur le Maire.

OBJET :

Etaient présents : Monsieur Philippe BARTHELEMY, Maire
Adjoints : Mesdames GOHARD, NOUYRIGAT, VANPEE, Messieurs BAGNO, FERRARA, HERBAUT, JOANNON, LE VAN DA.

**CONCESSION DE LA PLAGES
ARTIFICIELLE DES LECQUES**

**RELANCE SELON LA
PROCEDURE DE
DELEGATION
DE SERVICE PUBLIC
DES DEUX CONTRATS
D'AMODIATION
DE LONGUE DUREE**

Conseillers Municipaux : Mesdames, BERTOIA, CIDALE, LALESART, MANFREDI-MARIN, ORSINI, PELOT-PAPPALARDO, TROGNO, VALVERDE, Messieurs, BERNARD, BUONCRISTIANI, CATTALU, GIULIANO, GUEGUEN, LUCIANO, ROCHE, SAOUT, SERRE, VALENTIN

Etaient représentés :

Adjoint : Madame Andrée SAMAT (procuration à Monsieur le Maire)

**CREATION
DE LA COMMISSION
DE DELEGATION
DE SERVICE PUBLIC
ET
ELECTION DE SES MEMBRES**

Conseillers Municipaux : Mesdames Sabine GIACALONE (procuration à Monsieur Pierre LUCIANO), Stéphanie LEITE (procuration à Madame Elisabeth LALESART), Olivia MOTUS-JAQUIER (procuration à Monsieur Louis FERRARA), Michèle NEGREL-SALLES (procuration à Claude GIULIANO), Isabelle VIDAL (procuration à Christine MANFREDI-MARIN).

<<<>>>

Le Conseil Municipal nomme Monsieur Pierre LUCIANO, Secrétaire de séance.

Accusé de réception en préfecture
083-218301125-20140923-DEL20140903-DE
Date de télétransmission : 24/09/2014
Date de réception préfecture : 24/09/2014

Par arrêté préfectoral en date du 11 décembre 1997, l'Etat a concédé à la Commune de Saint Cyr sur Mer l'aménagement et l'usage de la plage artificielle des Lecques.

La concession comprend, outre le plan d'eau au droit de la plage, des installations. A ce titre, le plan de concession identifie deux bâtiments existants pouvant faire l'objet d'amodiations de longue durée au profit de personnes exerçant des activités en rapport avec l'exploitation des plages.

En vue de la relance prochaine de ces deux contrats d'amodiation de longue durée, selon la procédure de délégation de service public prévue aux articles L 1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de créer, en vertu de l'article L. 1411-5 du CGCT une Commission de Délégation de Service Public (CDSP).

Cette Commission devra :

- ouvrir et examiner les candidatures reçues,
- dresser la liste des candidats admis à présenter une offre
- émettre un avis sur les propositions des candidats, avant les négociations qui permettront d'aboutir au choix du délégataire.

Monsieur le Maire rappelle que cette Commission est composée comme suit :

- Membres titulaires avec voix délibérative:
 - 1 Président qui est l'autorité habilitée à signer la convention ou son représentant,
 - 5 Conseillers Municipaux élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste,
- Membres suppléants : élus en nombre égal à celui de membres titulaires et dans les mêmes conditions,
- Membres de droit à voix consultative :
 - le Comptable de la Commune,
 - un représentant du Directeur Départemental de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes,

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1411-1 et L.1411-5,

Considérant la nécessité de créer une commission de délégation de service public en vue de la relance des contrats d'amodiation de longue durée de la plage artificielle des Lecques.

Procède à l'élection, à bulletins secrets, des membres du conseil municipal qui siégeront au sein de la Commission de Délégation de Service Public présidée par Monsieur le Maire, Philippe BARTHELEMY,

Monsieur le Maire propose au titre du Groupe 1 :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
1. Madame Michèle VANPEE	1. Madame Marguerite TROGNO
2. Monsieur Antoine BAGNO	2. Monsieur Louis SAOUT
3. Monsieur Louis FERRARA	3. Monsieur Jean-Paul ROCHE
4. Madame Olivia MOTUS-JAQUIER	4. Madame Angèle BERTOIA

Font acte de candidature pour le Groupe 2 :

TITULAIRE	SUPPLEANT
1. Madame Elisabeth LALESART	1. Monsieur Jean-Luc BERNARD

Font acte de candidature pour le Groupe 3 :

TITULAIRE	SUPPLEANT
1.Monsieur Claude GIULIANO	1.Madame Michèle NEGREL-SALLES

Font acte de candidature pour le Groupe 4 :

TITULAIRE	SUPPLEANT
1.Monsieur Philippe SERRE	1.Madame Marie-Pierre VALVERDE

Quotient électoral (QE) : 33 (Suffrages Exprimés) : 5 (nombre de sièges à pourvoir) = 6,60

Nombre de sièges obtenus pour chaque groupe :

Groupe 1 : 26 (nombre de voix) : 6,6 (QE) = 3,93 soit :
3 sièges à la représentation proportionnelle
1 siège au plus fort reste

Groupe 2 : 3 (nombre de voix) : 6,6 QE = 0,45 soit :
0 siège

Groupe 3 et 4 : 4 (nombre de voix) : 6,6 QE = 0,60 soit :
1 siège au plus fort reste

En conséquence, sont proclamés élus pour siéger au sein de la Commission de Délégation de Service Public présidée par Monsieur le Maire, Philippe BARTHELEMY :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
1. Michèle VANPEE	1. Marguerite TROGNO
2. Antoine BAGNO	2. Louis SAOUT
3. Louis FERRARA	3. Jean-Paul ROCHE
4. Olivia MOTUS-JAQUIER	4. Angèle BERTOIA
5. Claude GIULIANO	5. Michèle NEGREL-SALLES

Ainsi fait et délibéré

Les Jour, Mois et An susdits

Pour extrait Conforme
Le Maire
Signature électronique
Philippe BARTHELEMY